



POSTSECONDAIRE



Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.

Le SCFP représente 57 172 membres appartenant à 237 unités de négociation du secteur de l'enseignement postsecondaire. Ils travaillent dans les universités, les collèges et les associations étudiantes.

Les membres du SCFP occupent divers emplois dans ce secteur. Nous représentons des chargés de cours, des chercheurs, des assistants à l'enseignement et d'autres travailleurs du milieu universitaire. Le SCFP représente aussi les employés de soutien qui s'occupent des terrains et des édifices, des bibliothèques, des services alimentaires, de l'entretien, de la surveillance, de l'informatique et de l'administration.

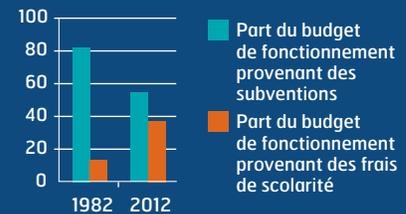
Au Canada, près de 400 000 personnes travaillent dans les universités, les collèges, les écoles techniques et les écoles de formation professionnelle. De ce nombre, il y a 45 000 professeurs universitaires à plein temps qui sont hors du champ d'action du SCFP.

Le SCFP est un syndicat important du milieu universitaire. Il représente 25 pour cent de tout le personnel si on exclut les professeurs. Le SCFP compte beaucoup moins de membres au niveau collégial, mais a toutefois des effectifs importants en Colombie-Britannique et au Québec.

Financement

Les faits démontrent largement que tout investissement dans l'enseignement postsecondaire est rentable pour le bien-être socioéconomique du

Le financement public des universités s'effondre, les frais grimpent



pays. Pourtant, l'enseignement postsecondaire est plus inaccessible que jamais. Les subventions gouvernementales aux universités, aux collèges et aux cégeps ont chuté depuis les années 1980. En 1982, ces subventions représentaient 83 pour cent des revenus d'exploitation des universités. Aujourd'hui, la proportion atteint seulement 55 pour cent. Depuis 1990, les frais de scolarité ont augmenté de 155 pour cent (en tenant compte de l'inflation). La dette moyenne d'un étudiant au terme de ses études dépasse les 28 000 dollars.

Les étudiants sont en première ligne de la lutte contre le sous-financement de l'enseignement postsecondaire. Dans la dernière année, ils ont manifesté partout au pays pour s'opposer à la hausse des frais de scolarité. À l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador, ils ont forcé la direction à faire marche arrière sur la hausse proposée. À l'Université Dalhousie (Nouvelle-Écosse) et à l'Université de la

2 PRIVATISATION

Les services alimentaires et de nettoyage sont particulièrement visés.

2 PRÉCARISATION

Les universités confient une part croissante de l'enseignement à des chargés de cours temporaires ou à temps partiel.

3 SOLIDARITÉ

Dans toutes les régions, nos membres repoussent les demandes de concessions et enregistrent des gains.

4 ACCESSIBILITÉ

Les membres du SCFP luttent pour un enseignement postsecondaire public, abordable et de qualité supérieure.

Colombie-Britannique, ils ont réussi à obtenir une hausse inférieure à celle envisagée par ces institutions.

En plus de toucher les étudiants, dont certains sont membres du SCFP en qualité d'assistants à l'enseignement ou à la recherche, la diminution du financement fédéral affecte les autres membres du SCFP, car elle mine la qualité du service et les conditions de travail.

ENJEUX

Sous-traitance et privatisation

La diminution du financement gouvernemental encourage les dirigeants des universités et des collèges à confier des tâches effectuées par les syndiqués du SCFP en sous-traitance. Les services alimentaires et de nettoyage sont particulièrement ciblés.

La privatisation s'est étendue au-delà des cibles traditionnelles de la sous-traitance pour atteindre la formation des étudiants. Dans plusieurs universités, des collèges à but lucratif offrent des cours qui peuvent servir ensuite à obtenir un diplôme dans une université publique. Cette situation fait diminuer le nombre de cours donnés par les chargés de cours membres du SCFP.

Nos membres à l'Université de Toronto ont récemment remporté une bataille dans leur lutte contre la sous-traitance. L'Université vient de mettre un terme à son contrat avec Aramark, ramenant à l'interne les services alimentaires à son campus du centre-ville. Par conséquent, les travailleurs auront droit à un meilleur salaire et accès à de meilleurs avantages sociaux, dont le régime de retraite de l'employeur.

Précarisation et sécurité d'emploi

Les employeurs ont tendance à ne pas pourvoir les postes à temps plein qui se libèrent dans les services alimentaires

et de nettoyage, pour se tourner plutôt vers des employés à temps partiel ou occasionnels. En Ontario, les universités licencient du personnel dans leurs services alimentaires, d'entretien et de surveillance, tout en affichant des postes occasionnels dans ces mêmes services.

On remplace les postes à temps plein menant à la permanence par des postes de chargé de cours offrant une rémunération et des avantages sociaux nettement inférieurs et peu de sécurité d'emploi. Certains chargés de cours comptant 20 ans d'expérience doivent encore postuler tous les quatre mois pour conserver leur emploi.

En 2013, 27 pour cent des enseignants universitaires et 24 pour cent des enseignants collégiaux étaient temporaires. Dans l'ensemble du secteur, la proportion d'employés temporaires grimpe depuis 2000.

Le SCFP a réussi à protéger en partie les employés occasionnels, par exemple à l'Université Simon Fraser, où la section locale 3338 a réussi à syndiquer le personnel d'entretien contractuel affecté au campus de Vancouver. Ces travailleurs profitent maintenant de la sécurité d'emploi plus élevée dont bénéficient les concierges syndiqués des campus de Burnaby et de Surrey.

RÉGIMES DE RETRAITE

La plupart des régimes de retraite des universités sont offerts par l'employeur. Au collégial, a plupart des régimes regroupent plusieurs employeurs. Ils ont été créés et sont régis par une loi provinciale. La plupart de ces régimes sont à prestations déterminées. Depuis la récession de 2008, les employeurs attaquent ces régimes, tentant d'en réduire les prestations ou d'en transférer le risque aux employés,

La privatisation s'est étendue au-delà des cibles traditionnelles de la sous-traitance pour atteindre la formation des étudiants.

Les employeurs ont tendance à ne pas pourvoir les postes à temps plein qui se libèrent dans les services alimentaires et de nettoyage, pour se tourner plutôt vers des employés à temps partiel ou occasionnels.

particulièrement en transformant les régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées ou à prestations cibles.

Dans la dernière année, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a profité de la négociation collective pour réclamer une baisse des prestations pour les futurs retraités. L'Université de la Saskatchewan a déposé un grief contre la section locale 1975 pour tenter d'imposer unilatéralement des modifications au régime de retraite au lieu de les négocier comme le requiert la convention collective.

En Ontario, le gouvernement pousse les universités à abandonner leurs régimes de retraite distincts pour adopter un régime conjoint. Les employeurs et les syndicats sont en pourparlers afin de préciser la nature de ce régime.

Au Québec, le projet de loi 75 adopté en juin 2016 obligera les universités à réorganiser leurs régimes de retraite afin d'en limiter les coûts. Les syndicats, dont le SCFP, ont protesté, soutenant que la réforme des régimes de retraite ne doit pas être imposée par le gouvernement, mais négociée.

Les syndiqués du secteur ont remporté quelques victoires récemment. En Alberta, l'ancien gouvernement conservateur avait tenté d'apporter des changements au régime Local Authorities Pension Plan (qui couvre nos membres des collèges) afin de transférer le risque aux employés et de réduire les prestations des retraités. Grâce à une campagne multisyndicale bien coordonnée, les conservateurs ont abandonné leur projet en 2014.

NÉGOCIATIONS

Dernièrement, le secteur postsecondaire a connu de très difficiles rondes de négociation, les syndiqués du SCFP faisant face à des demandes croissantes de concessions.

En mars 2015, les membres du SCFP à l'Université York et à l'Université de Toronto ont mené une grève d'un mois sur la question des frais de scolarité, des subventions aux assistants à l'enseignement et à la recherche et de l'embauche de professeurs permanents. En décembre 2015, la section locale 3902 a déposé une plainte pour pratique déloyale contre l'Université de Toronto affirmant que celle-ci avait fait preuve de mauvaise foi en présentant des données périmées et inexactes sur le revenu des étudiants.

Après un an sans convention collective, les membres de la section locale 926 à l'Université Wilfrid Laurier de Waterloo (Ontario) ont débrayé pendant une semaine en juillet. Les négociations achoppaient particulièrement sur la question de la sous-traitance des tâches d'entretien. La section locale s'est battue bec et ongles pour protéger la clause de sécurité d'emploi. Les membres demeurent unis contre la précarisation.

Alliés

Le SCFP et ses partenaires de coalition défendent depuis longtemps le concept d'un enseignement postsecondaire public, accessible et abordable, dans des collèges, des cégeps et des universités subventionnés adéquatement. Nos partenaires principaux dans cette lutte ont toujours été les étudiants, représentés par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération

étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). En outre, nous collaborons étroitement avec les syndicats de professeurs.

Nous avons plusieurs sections locales qui collaborent régulièrement avec les associations étudiantes, les groupes de recherche d'intérêt public, les centres de femmes, les groupes LGBTTI et d'autres organisations présentes sur les campus. Dans plusieurs campus, on organise périodiquement des assemblées intersyndicales où on débat des préoccupations communes, comme les régimes de retraite, les avantages sociaux et la sous-traitance.

Parmi les autres instituts de recherche et groupes qui soutiennent nos causes, mentionnons le Centre canadien de politiques alternatives, l'Institut Broadbent, le NPD fédéral et les NPD provinciaux, le Conseil du travail du Canada et les fédérations du travail provinciales.

Grâce à une campagne multisyndicale bien coordonnée, les conservateurs albertains ont abandonné leur réforme des régimes de retraite en 2014.

CAMPAGNES

Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire

Le SCFP et ses alliés réclament la création d'une *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire* qui rétablira le financement fédéral à un niveau adéquat, qui obligera les gouvernements provinciaux à respecter des normes pancanadiennes et qui diminuera les frais de scolarité et la dette étudiante.

L'avenir du secteur

Le gouvernement libéral fédéral s'est fait élire sur la promesse d'augmenter les bourses aux étudiants à faible revenu et aux étudiants autochtones. Le budget fédéral 2016 inclut effectivement de nouvelles bourses étudiantes, mais il abandonne la promesse faite aux étudiants autochtones. Le gouvernement Trudeau devra s'expliquer.

Le secteur de l'enseignement postsecondaire souffre d'un grave sous-financement fédéral et provincial. Nous constatons la poursuite de la corporatisation des collèges et des universités. Alors que, dans le passé, la direction de ces établissements se composait surtout d'universitaires de haut niveau et de fonctionnaires d'expérience, elle comprend maintenant de plus en plus de personnes provenant du secteur privé qui cherchent à transformer la mission même des institutions.

Nous avons plusieurs sections locales qui collaborent régulièrement avec les associations étudiantes, les groupes de recherche d'intérêt public, les centres de femmes, les groupes LGBTTI et d'autres organisations présentes sur les campus.

Le SCFP et ses alliés réclament la création d'une *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire*.

Pour renverser cette tendance et rétablir le financement adéquat de nos institutions, il faudra continuer à former des coalitions avec les étudiants, les autres syndicats et les groupes communautaires. Ensemble, nous poursuivrons la lutte pour un enseignement postsecondaire public, abordable et de qualité supérieure, offert par des travailleurs du secteur public qu'on traitera avec respect et dignité.

Visitez le scfp.ca : des ressources pour nos membres

- Plus d'information sur votre secteur • Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays • Et beaucoup plus!